de pouvoir nous occuper de la question relative aux paiements à l'acre et d'une ou deux autres questions.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): La motion que le premier ministre vient de proposer est, en effet, contraire au Règlement. Comme il l'a lui-même signalé, il faudrait que la Chambre y consente à l'unanimité et c'est ce qu'il demande.

A mon avis, nous ne devrions accorder pareil assentiment que lorsqu'il est urgent de prendre des mesures à l'égard d'une question qui nous justifierait d'interrompre les travaux ordinaires de la Chambre; en l'espèce, je suppose que cela voudrait dire que nous retarderions le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Le premier ministre a cité un cas où, selon lui, la Chambre serait justifiée d'autoriser une telle interruption; ce n'est pas sur ce point que je diffère d'avis avec lui. Il a dit qu'il peut y avoir deux ou trois autres circonstances où nous serions motivés d'effectuer un changement semblable ou de consentir à une telle interruption et nous serons heureux d'étudier ces cas lorsque nous disposerons des renseignements pertinents. Toutefois, nous ne voulons pas nous opposer à la demande que le premier ministre a faite, savoir que la Chambre consente à l'unanimité à la présentation d'une motion pour les fins qu'il a signalées. Le seul cas qu'il a précisé, c'est le versement de paiements à l'acre aux cultivateurs qui ont eu à souffrir de la sécheresse.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pour me montrer aussi juste que le chef de l'opposition, je voudrais tout simplement ajouter un mot: il y a aussi le programme de travaux d'hiver. Je n'irai pas plus loin que cela.

L'hon. M. Pearson: Nous ne nous opposons aucunement aux deux questions dont le premier ministre a parlé, soit les versements à l'acre et les mesures relatives aux travaux d'hiver. Nous convenons que ces questions sont assez importantes pour nous justifier d'interrompre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et nous appuyons la motion à ces conditions.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Nous sommes disposés à consentir unaniment—nous le faisons même très volontiers—à ce que le premier ministre présente la motion qu'il envisage. Nous devrions être disposés, j'en suis sûr, à mettre de côté, à n'importe quel moment pendant la session, nos travaux usuels, si la chose semble s'imposer, afin d'examiner des questions pressantes. Le premier ministre nous a mis au courant de deux affaires précises auxquelles il songe: elles ont trait aux versements à l'acre et au programme des travaux d'hiver. Je tiens à faire remarquer

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

que les versements à l'acre auraient dû être payés l'automne dernier...

M. l'Orafeur: A l'ordre! Le député est en train d'exposer les vues de son parti. On cherche à obtenir en ce moment le consentement unanime de la Chambre, et cette requête n'est vraiment pas sujette à débat. Si le député veut bien donner son consentement, tout est bel et bien; s'il refuse, tout finit là.

M. Argue: On aurait pu procéder autrement, mais, puisque le premier ministre a déclaré que ces questions sont pressantes, nous sommes disposés à consentir à ce que la Chambre en soit saisie le plus tôt possible.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le premier ministre propose l'adoption de la motion envisagée relativement au comité des subsides?

Des voix: Entendu!

Le très hon. M. Diefenbaker propose:

Que la Chambre se forme à la prochaine séance en un comité chargé d'étudier les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

## VOIES ET MOYENS

INSTITUTION DU COMITÉ

M. l'Orateur: Le premier ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer l'autre motion concernant le comité des voies et moyens?

Des voix: D'accord!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que la Chambre se forme à la prochaine séance en un comité chargé d'étudier les voies et moyens pour lever les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI, LE VENDREDI 19 JANVIER

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, de nouveau, à condition d'avoir le consentement unanime de la Chambre, j'aimerais proposer:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'à demain à deux heures et demie de l'après-midi, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'alinéa 1 de l'article 2 du Règlement.

M. l'Orateur: Le premier ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Oui.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, avant que la motion soit mise aux